

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2023-70

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
Ouverture de
crédit

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 22 septembre 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, SEBASTIEN HENNON, AUDREY MILLET, EMILIE PLAISANT ET MARINE HERLEM

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A GUY DERACHE, Marie-Josée MASSON A GILDA GRIVON, FREDERIC SZYMCZAK A DIDIER BAERT, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, MICHEL DEPREZ A MARC DUPUIS, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A CARINE GAU, JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART, ANDRE DARRAS A MICHEL PQUET ET Jacques LEMAIRE A CECIL DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Vu l'avancement de la consommation des crédits sur l'exercice 2023 ;

Le conseil municipal approuve l'ouverture de crédit suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT + 115 000€

Chapitre 011

- Article 60612 S/F 512 - 32 300€

Chapitre 65

- Article 657362 S/F 024 + 60 000€
- Article 65314 S/F 020 + 15 000€
- Article 6541 S/F 020 + 2 000€
- Article 65818 S/F 020 + 8 000€
- Article 658887 S/F 020 + 25 000€

Chapitre 66

- Article 66111 S/F 01 + 34 300€

Chapitre 67
- Article 673 S/F 281 + 3 000€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT + 115 000€

Chapitre 73
- Article 73141 S/F 01 + 30 000€
- Article 73111 S/F 01 + 85 000€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT + 609 600€

Chapitre 041 OPFI
- Article 2313 S/F 01 + 9 600€

Chapitre 23
- Article 2313 OPNI S/F 020 + 599 300€

Chapitre 16
- Article 165 OPFI S/F 020 + 700€

RECETTES D'INVESTISSEMENT + 609 600€

Chapitre 041 OPFI
Article 238 S/F 01 + 9 600€

Publiée le
05 OCT 2023
Certifié exact
Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2023-72

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
Adhésions au
SIDEN-SIAN
Comités syndicaux
des 22 septembre
2022, 10 mars
2023 et 21 juin
2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 22 septembre 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, Guy DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, SEBASTIEN HENNON, AUDREY MILLET, EMILIE PLAISANT ET MARINE HERLEM

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A GUY DERACHE, Marie-Josée MASSON A GILDA GRIVON, FREDERIC SZYMCZAK A DIDIER BAERT, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, MICHEL DEPREZ A MARC DUPUIS, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A CARINE GAU, JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART, ANDRE DARRAS A MICHEL PQUET ET Jacques LEMAIRE A CECIL DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 08 avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN),

Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre, modification des statuts du SIAN et notamment du 21 novembre 2008 dotant le SIAN d'une compétence à la carte supplémentaire "Eau Potable et Industrielle" et d'un changement de dénomination, à savoir le SIDEN-SIAN,

Vu l'arrêté interdépartemental en date du 31 décembre 2008 portant adhésion du SIDENFrance au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence "Eau Potable", entraînant de fait sa dissolution, les membres du SIDENFrance devenant de plein droit membres du SIDEN-SIAN pour cette compétence,

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant extension du périmètre du SIDEN-SIAN,

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant modifications statutaires du SIDEN-SIAN et notamment ceux en dates des 27 avril 2018 et 28 janvier 2019,

Vu la délibération en date du 29 septembre 2022 du Conseil Municipal de la commune de TORTEQUESNE (Pas-de-Calais) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération n° 18/89 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 22 septembre 2022 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de TORTEQUESNE (Pas-de-Calais) avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération en date du 13 décembre 2022 du Conseil Municipal de la commune d'ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE (Pas-de-Calais) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération n° 21/18 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 10 mars 2023 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE (Pas-de-Calais) avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération en date du 15 décembre 2022 du Conseil Municipal de la commune d'AVELIN (Nord) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération n° 19/16 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 10 mars 2023 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'AVELIN (Nord) avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération en date du 21 septembre 2022 du Conseil Municipal de la commune d'IWUY (Nord) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération n° 20/17 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 10 mars 2023 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'IWUY (Nord) avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Considérant que le Conseil Municipal estime qu'il est de l'intérêt de la commune d'approuver ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

ARTICLE 1

→ D'accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN :

- des communes de **TORTEQUESNE** (Pas-de-Calais), **ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE** (Pas-de-Calais), **AVELIN** (Nord) et **IWUY** (Nord) avec transfert de la compétence **Défense Extérieure Contre l'Incendie**.

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités de ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans la délibération n° 18/89 adoptée par le Comité Syndical du SIDEN-SIAN du 22 septembre 2022, les délibérations 19/16, 20/17 et 21/18 adoptées par le Comité Syndical du SIDEN-SIAN du 10 mars 2023.

ARTICLE 2

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée au représentant de l'Etat, chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN,

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Publiée le
0 5 OCT 2023

Certifié exact
Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

ID : 059-215904491-20230928-DEL2023_72-DE

05/10/2023

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2023-73

OBJET
Convention
d'adhésion au Pôle
santé sécurité au
travail

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 22 septembre 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, SEBASTIEN HENNON, AUDREY MILLET, EMILIE PLAISANT ET MARINE HERLEM

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A GUY DERACHE, Marie-Josée MASSON A GILDA GRIVON, FREDERIC SZYMCZAK A DIDIER BAERT, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, MICHEL DEPREZ A MARC DUPUIS, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A CARINE GAU, JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART, ANDRE DARRAS A MICHEL PQUET ET Jacques LEMAIRE A CECIL DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Après avoir pris connaissance du dispositif d'accompagnement des collectivités du Cdg59 dans le domaine de la prévention ;

Considérant que la participation à ce dispositif participe au bon fonctionnement des services de la commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

AUTORISE M. le maire à signer la convention d'adhésion aux services de prévention du Cdg59 Pôle Santé au Travail

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Publiée le

05 OCT 2023

Certifié exact
Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2023-74

OBJET
CDD Adjoint
technique 1^{er}
octobre 2023 au
30 septembre
2024
Entretien des
bâtiments

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

VILLE D'ORCHIES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 22 septembre 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, SEBASTIEN HENNON, AUDREY MILLET, EMILIE PLAISANT ET MARINE HERLEM

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A GUY DERACHE, Marie-Josée MASSON A GILDA GRIVON, FREDERIC SZYMCZAK A DIDIER BAERT, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, MICHEL DEPREZ A MARC DUPUIS, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A CARINE GAU, JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART, ANDRE DARRAS A MICHEL PQUET ET Jacques LEMAIRE A CECIL DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir renforcer le service d'entretien des bâtiments municipaux ;

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal DECIDE :

- la création à compter du 1^{er} octobre 2023 d'un emploi à temps complet selon les heures effectives pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C

- cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an allant du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle lui permettant une polyvalence au niveau du service des agents d'entretien.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Publiée le
05 OCT 2023

Certifié exact
Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART



Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2023-75

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
CDD Adjoint
technique 1^{er}
octobre 2023 au
30 septembre
2024
Entretien des
bâtiments

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 22 septembre 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, SEBASTIEN HENNON, AUDREY MILLET, EMILIE PLAISANT ET MARINE HERLEM

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A GUY DERACHE, Marie-Josée MASSON A GILDA GRIVON, FREDERIC SZYMCZAK A DIDIER BAERT, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, MICHEL DEPREZ A MARC DUPUIS, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A CARINE GAU, JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART, ANDRE DARRAS A MICHEL PQUET ET Jacques LEMAIRE A CECIL DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1° ;

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir renforcer le service d'entretien des bâtiments municipaux, notamment l'école de musique et la nouvelle salle de sports rue Albert Poutrain ;

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal DECIDE :

- la création à compter du 1^{er} octobre 2023 d'un emploi à temps complet selon les heures effectives pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans

le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C

- cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an allant du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle lui permettant une polyvalence au niveau du service des agents d'entretien.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Publiée le
05 OCT 2023

Certifié exact
Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2023-76

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
CDD
Accroissement
temporaire
Service
Communication

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 22 septembre 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, SEBASTIEN HENNON, AUDREY MILLET, EMILIE PLAISANT ET MARINE HERLEM

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A GUY DERACHE, Marie-Josée MASSON A GILDA GRIVON, FREDERIC SZYMCZAK A DIDIER BAERT, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, MICHEL DEPREZ A MARC DUPUIS, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A CARINE GAU, JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART, ANDRE DARRAS A MICHEL PQUET ET Jacques LEMAIRE A CECIL DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir renforcer le service Communication ;

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal DECIDE :

- la création à compter du 1^{er} octobre 2023 d'un emploi à temps complet selon les heures effectives pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an allant du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle lui permettant une polyvalence au niveau du service communication.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Publiée le
05 OCT 2023

Certifié exact
Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

VILLE D'ORCHIES

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2023-77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
CDD Adjoint
administratif 1^{er}
novembre 2023
au 31 octobre
2024
Secrétariat
général

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 22 septembre 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, SEBASTIEN HENNON, AUDREY MILLET, EMILIE PLAISANT ET MARINE HERLEM

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A GUY DERACHE, Marie-Josée MASSON A GILDA GRIVON, FREDERIC SZYMCZAK A DIDIER BAERT, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, MICHEL DEPREZ A MARC DUPUIS, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A CARINE GAU, JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART, ANDRE DARRAS A MICHEL PQUET ET Jacques LEMAIRE A CECIL DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1° ;

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir renforcer le secrétariat de la direction générale ;

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal DECIDE :

- la création à compter du 1^{er} novembre 2023 d'un emploi à temps complet selon les heures effectives pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C

- cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an allant du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle lui permettant une polyvalence au niveau de l'administration générale.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Publiée le
05 OCT 2023

Certifié exact
Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2023-78

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
CDD Adjoint
administratif 1^{er}
octobre 2023 au
30 septembre
2024
(20h)

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 22 septembre 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, Guy DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, SEBASTIEN HENNON, AUDREY MILLET, EMILIE PLAISANT ET MARINE HERLEM

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A GUY DERACHE, Marie-Josée MASSON A GILDA GRIVON, FREDERIC SZYMCAK A DIDIER BAERT, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, MICHEL DEPRez A MARC DUPUIS, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A CARINE GAU, JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART, ANDRE DARRAS A MICHEL PQUET ET Jacques LEMAIRE A CECIL DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir renforcer le service comptabilité ;

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal DECIDE :

- la création à compter du 1^{er} octobre 2023 d'un emploi à temps non complet à 20h hebdomadaires pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an allant du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle lui permettant une polyvalence au niveau des services financiers.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Publiée le

05 OCT 2023

Certifié exact
Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2023-79

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
CDD Adjoint
technique 1^{er}
octobre 2023 au
30 septembre
2024
Service voirie

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 22 septembre 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, Guy DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, SEBASTIEN HENNON, AUDREY MILLET, EMILIE PLAISANT ET MARINE HERLEM

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A GUY DERACHE, Marie-Josée MASSON A GILDA GRIVON, FREDERIC SZYMCAK A DIDIER BAERT, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, MICHEL DEPREZ A MARC DUPUIS, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A CARINE GAU, JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART, ANDRE DARRAS A MICHEL PQUET ET Jacques LEMAIRE A CECIL DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1° ;

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir renforcer le service voirie ;

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal DECIDE :

- la création à compter du 1^{er} octobre 2023 d'un emploi à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C

- cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an allant du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle lui permettant une polyvalence au niveau des services financiers.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Publiée le

05 OCT 2023

Certifié exact

Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2023-80

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
CDD Adjoint
technique 1^{er}
octobre 2023 au
30 septembre
2024
Service voirie

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 22 septembre 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, SEBASTIEN HENNON, AUDREY MILLET, EMILIE PLAISANT ET MARINE HERLEM

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A GUY DERACHE, Marie-Josée MASSON A GILDA GRIVON, FREDERIC SZYMCZAK A DIDIER BAERT, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, MICHEL DEPREZ A MARC DUPUIS, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A CARINE GAU, JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART, ANDRE DARRAS A MICHEL PQUET ET Jacques LEMAIRE A CECIL DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1° ;

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir renforcer le service voirie ;

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal DECIDE :

- la création à compter du 1^{er} octobre 2023 d'un emploi à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C

- cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an allant du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle lui permettant une polyvalence au niveau des services financiers.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Publiée le

05 OCT 2023

Certifié exact
Le Maire

~~Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART~~

VILLE D'ORCHIES

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2023-81

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
Résidence LES
CAMELIAS

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 22 septembre 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, SEBASTIEN HENNON, AUDREY MILLET, EMILIE PLAISANT ET MARINE HERLEM

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A GUY DERACHE, Marie-Josée MASSON A GILDA GRIVON, FREDERIC SZYMCZAK A DIDIER BAERT, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, MICHEL DEPREZ A MARC DUPUIS, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A CARINE GAU, JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART, ANDRE DARRAS A MICHEL PQUET ET Jacques LEMAIRE A CECIL DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Vu l'aménagement par FLOREVIE, dans le cadre de la tranche 8 du quartier du Carnoy, d'une résidence de 21 logements en accession située rue des Myosotis, des Violettes et des Jonquilles ;

LE CONSEIL MUNICIPAL décide de nommer cette résidence

RESIDENCE « LES CAMELIAS »

Publiée le
05 OCT 2023

Certifié exact
Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2023-82

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
Désaffectation et
déclassement
d'une parcelle sise
rue de la Faïence

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 22 septembre 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, SEBASTIEN HENNON, AUDREY MILLET, EMILIE PLAISANT ET MARINE HERLEM

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A GUY DERACHE, Marie-Josée MASSON A GILDA GRIVON, FREDERIC SZYMCZAK A DIDIER BAERT, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, MICHEL DEPREZ A MARC DUPUIS, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A CARINE GAU, JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART, ANDRE DARRAS A MICHEL PQUET ET Jacques LEMAIRE A CECIL DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

M. le maire propose de désaffecter et déclasser du domaine public communal la parcelle cadastrée section A n°2642P pour une surface de 20 m².

Cette parcelle correspond à une partie de l'emprise du jardin d'un logement sis rue de la Faïence. Elle est en nature de jardin séparé de la voirie par une clôture, matérialisant la limite du logement. Par nature ce terrain est rendu inaccessible au public et occupé exclusivement par les locataires de la société Sia habitat.

Cette situation existe et perdure depuis la construction des logements au début des années 2000.

Il propose de :

- constater la désaffectation de la parcelle cadastrée section A n°2642p pour 20 m²
- prononcer le déclassement de la parcelle cadastrée section A n°2642p pour 20 m²

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

CONSTATE la désaffectation de la parcelle cadastrée section A n°2642p pour 20 m²

PRONONCE le déclassement de la parcelle cadastrée section A n°2642p pour 20 m²

AUTORISE M. le maire à intervenir à tout document nécessaire à entériner cette décision

Publiée le

05 OCT 2023
Certifié exact
Le Maire

~~1~~
Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2023-83

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
Régularisations
d'occupations
entre la commune
d'ORCHIES et la
société Sia
Habitat

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 22 septembre 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, SEBASTIEN HENNON, AUDREY MILLET, EMILIE PLAISANT ET MARINE HERLEM

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A GUY DERACHE, Marie-Josée MASSON A GILDA GRIVON, FREDERIC SZYMCZAK A DIDIER BAERT, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, MICHEL DEPREZ A MARC DUPUIS, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A CARINE GAU, JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART, ANDRE DARRAS A MICHEL PQUET ET Jacques LEMAIRE A CECIL DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Afin de régulariser différents empiètements entre la commune d'ORCHIES et la société Sia Habitat, il a été convenu un échange de terrains.

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Terrains à céder par la commune d'ORCHIES à Sia Habitat :

- parcelle cadastrée section A n°2642p, pour 20 m² d'après arpentage en nature de jardin.

Ce terrain a été évalué à 200€ HT selon avis des Domaines en date du 28 avril 2022.

Terrains à céder par Sia Habitat à la commune d'ORCHIES :

- parcelle cadastrée section A n°2337p1 pour une contenance de 15 m² occupée par un poste transformateur. Le service des Domaines, par un avis en date du 28 octobre 2022, a évalué la valeur vénale de ces terrains à 1,00€ HT

- parcelles cadastrées section A n°2328p2, n°2322p2 : terrain de 247 m², à usage d'espaces verts ou de chemin piéton
- parcelles cadastrées section A n°2332 et n°2336, terrain de 86 m², à usage de passage entre la rue de la Faïence et la rue Mazagran

Le service des Domaines, par un avis en date du 28 octobre 2022, a évalué la valeur vénale de ces terrains à 3 300,00€ HT. Néanmoins, en cas d'aliénation au profit de la commune, assimilable à un transfert de la charge d'entretien, une cession à 1€ est autorisée.

L'acte sera régularisé par Me Jean DELHAYE, notaire à DOUAI aux frais de Sia Habitat.

Le conseil municipal ayant constaté la désaffectation et le déclassement de la parcelle cadastrée section A n°2642p selon la délibération 2023-82 en date du 28 septembre 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le maire à signer tout acte d'échange sans soulte entre les terrains sus visés appartenant d'une part à SIA HABITAT et d'autre part à la Commune

Publiée le

05 OCT 2023

Certifié exact

Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2023-84

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
Rétrocession dans
le domaine public
de parcelles de
3F NOTRE
LOGIS

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 22 septembre 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, Guy DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, SEBASTIEN HENNON, AUDREY MILLET, EMILIE PLAISANT ET MARINE HERLEM

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A GUY DERACHE, Marie-Josée MASSON A GILDA GRIVON, FREDERIC SZYMCZAK A DIDIER BAERT, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, MICHEL DEPRez A MARC DUPUIS, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A CARINE GAU, JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART, ANDRE DARRAS A MICHEL PQUET ET Jacques LEMAIRE A CECIL DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Vu la création du lotissement des Moulins par la société 3F Nord-Artois;

Considérant que certaines parcelles dudit lotissement, correspondant à une partie du lotissement, notamment le clos Matisse, et à un bassin de rétention, n'ont pas été rétrocédées à la commune, restant propriété de 3F ;

Vu la délibération n°2021-98 du 30 septembre 2021 ;

Vu la nécessité d'établir un nouveau plan de géomètre pour régulariser la situation ;

Vu la délibération n°2023-31 du 16 mars 2023 ;

Considérant que les parcelles AA 348, 349 et 350, situées rue du général Giraud, n'ont pas non plus été rétrocédées dans le domaine public communal et appartiennent toujours à 3F Notre Logis ;

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,

APPROUVE l'acquisition à l'euro symbolique auprès de 3F Notre Logis des parcelles AA 178, 179, 180, 181, 185, 186, 415, 510, 514, 518, 519 et 520 pour une surface totale de 18 218 m²

APPROUVE l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles AA 348, 349 et 350 pour une surface totale de 136 m²

DECIDE de classer lesdites parcelles dans le domaine public communal

PRECISE que le linéaire desdites voiries est de 125 ml

Publiée le

05 OCT 2023

Certifié exact

Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2023-85

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
Cession de la
parcelle A2957

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 22 septembre 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, SEBASTIEN HENNON, AUDREY MILLET, EMILIE PLAISANT ET MARINE HERLEM

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A GUY DERACHE, Marie-Josée MASSON A GILDA GRIVON, FREDERIC SZYMCZAK A DIDIER BAERT, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, MICHEL DEPREZ A MARC DUPUIS, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A CARINE GAU, JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART, ANDRE DARRAS A MICHEL PQUET ET Jacques LEMAIRE A CECIL DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Vu la délibération du 26 septembre 2019 approuvant l'achat auprès de l'EHPAD d'Orchies de la parcelle section A n° 2957 (partie de l'ex parcelle A671) pour une surface de 3 062 m² située rue de Falemprise ;

Vu l'abandon du projet sur ladite parcelle en lien avec la construction du nouveau centre d'incendie et de secours ;

Considérant l'opportunité pour la commune de vendre ce terrain pour un projet d'habitat ;

Vu la délibération n°2021-138 du 16 décembre 2021 ;

Vu l'avis du Domaine sur la valeur vénale en date du 15 mars 2022 indiquant que le prix négocié d'un montant de 210 000€ n'appelle pas d'observation de la part des Domaines ;

Considérant l'évolution des négociations avec le futur acquéreur ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

d'approuver la vente de la parcelle section A 2957 au prix de 230 000€ au profit de M. Olivier VERCRUYSSÉ, qui achète en son nom propre via une société à constituer

d'autoriser M. le maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette décision

Publiée le
05 OCT 2023
Certifié exact
Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2023-87

OBJET
Salle Alain
PLAISANT

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 22 septembre 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, SEBASTIEN HENNON, AUDREY MILLET, EMILIE PLAISANT ET MARINE HERLEM

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A GUY DERACHE, Marie-Josée MASSON A GILDA GRIVON, FREDERIC SZYMCAK A DIDIER BAERT, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, MICHEL DEPRez A MARC DUPUIS, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A CARINE GAU, JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART, ANDRE DARRAS A MICHEL PQUET ET Jacques LEMAIRE A CECIL DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Vu la transformation d'un hangar en salle de sports au 10 rue Albert Poutrain ;

Considérant que M. Alain PLAISANT a été élu au conseil municipal de 1965 à 1990 et qu'il a été président de la société de gymnastique La Concorde en 1980 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL décide de nommer la nouvelle salle de sports au 10 rue Albert Poutrain :

SALLE ALAIN PLAISANT

Publiée le
06 OCT 2023

Certifié exact
Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2023-88

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
Salle Michel
DORCHIES

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 22 septembre 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, Guy DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, SEBASTIEN HENNON, AUDREY MILLET, EMILIE PLAISANT ET MARINE HERLEM

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A GUY DERACHE, Marie-Josée MASSON A GILDA GRIVON, FREDERIC SZYMCAK A DIDIER BAERT, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, MICHEL DEPREZ A MARC DUPUIS, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A CARINE GAU, JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART, ANDRE DARRAS A MICHEL PIQUET ET Jacques LEMAIRE A CECIL DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Vu la partie du complexe sportif Nov'orca dédiée principalement au tennis de table, actuellement en cours de rénovation et d'extension ;

Considérant que M. Michel DORCHIES est investi dans le milieu associatif orchésien depuis cinquante ans et qu'il est président de la section de tennis de table de l'Amicale laïque, qu'il a fondée en 1989 ;

Vu la proposition des bureaux de l'Amicale laïque et de l'association Atout ping ;

LE CONSEIL MUNICIPAL décide de nommer l'espace du complexe sportif Nov'orca dédié principalement au tennis de table :

Publiée le

06 OCT 2023
Certifié exact
Le Maire

SALLE Michel DORCHIES

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2023-89

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
Demande de
subvention à la
Région pour
l'extension et la
rénovation du
complexe
Nov'orca

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 22 septembre 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, SEBASTIEN HENNON, AUDREY MILLET, EMILIE PLAISANT ET MARINE HERLEM

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A GUY DERACHE, Marie-Josée MASSON A GILDA GRIVON, FREDERIC SZYMCZAK A DIDIER BAERT, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, MICHEL DEPREZ A MARC DUPUIS, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A CARINE GAU, JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART, ANDRE DARRAS A MICHEL PQUET ET Jacques LEMAIRE A CECIL DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Vu la politique régionale d'investissement en faveur des équipements sportifs, en particulier concernant les équipements sportifs à rayonnement local, adoptée en séance plénière du 30 mars 2023 ;

Vu l'opération de requalification de l'espace du complexe sportif Nov'orca dédié au tennis de table via une extension associée au changement de toiture et de revêtement de sol, ainsi qu'à la pose de panneaux photovoltaïques ;

Vu le coût prévisionnel de cet investissement de 686 933,42€ HT ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE l'opération de requalification du complexe sportif Nov'orca

AUTORISE M. le maire à demander une subvention de 100 000€ auprès de la Région Hauts-de-France

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Publiée le
06 OCT 2023
Certifié exact
Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2023-90

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
Approbation de la
charte
d'engagement des
communes
lauréates de
l'appel à
manifestation
d'intérêt régional
dans le dispositif
«Redynamisation
centres-villes et
centres-bourgs »

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 22 septembre 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, SEBASTIEN HENNON, AUDREY MILLET, EMILIE PLAISANT ET MARINE HERLEM

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A GUY DERACHE, Marie-Josée MASSON A GILDA GRIVON, FREDERIC SZYMCZAK A DIDIER BAERT, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, MICHEL DEPREZ A MARC DUPUIS, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A CARINE GAU, JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART, ANDRE DARRAS A MICHEL PQUET ET Jacques LEMAIRE A CECIL DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Vu la charte d'engagement des communes lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt régional dans le dispositif « Redynamisation centres-villes et centres-bourgs » ;

Considérant que la commune d'Orchies, lauréate de cet appel à manifestation, pourra bénéficier des trois volets d'accompagnement prévus par le dispositif entre 2023 et 2027 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE ladite charte d'engagement et s'engage à mettre en œuvre toutes les conditions nécessaires à la vitalité du développement économique et artisanal au cœur de la commune

AUTORISE M. le maire signer ladite charte

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Publiée le
06 OCT 2023
Certifié exact
Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2023-91

OBJET
Travaux RD 953
Convention avec le
Département

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 22 septembre 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, SEBASTIEN HENNON, AUDREY MILLET, EMILIE PLAISANT ET MARINE HERLEM

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A GUY DERACHE, Marie-Josée MASSON A GILDA GRIVON, FREDERIC SZYMCAK A DIDIER BAERT, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, MICHEL DEPREZ A MARC DUPUIS, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A CARINE GAU, JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART, ANDRE DARRAS A MICHEL PQUET ET Jacques LEMAIRE A CECIL DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Vu le projet d'aménagement et de végétalisation de la RD 953 entre Orchies et Beuvry-la-Forêt, concernant sur le territoire communal les rues Claude Jean et Charles Flon ;

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Vu le plan de financement prévisionnel suivant :

- budget total de l'opération : 8 637 000€ HT
- part Département du Nord : 4 189 100€ HT
- part Beuvry-la-Forêt : 2 542 800€ HT
- part Orchies : 1 905 100€ HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE ledit projet d'aménagement

AUTORISE M. le Maire à signer une convention avec le Département du Nord relative auxdits travaux et à la prise en charge financière par la Ville d'Orchies

Publiée le

06 OCT 2023

Certifié exact
Le Maire

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du
Nord
Arrondissement
de Douai
2023-92

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET
Solidarité avec le
Maroc et la Libye

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 22 septembre 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, SEBASTIEN HENNON, AUDREY MILLET, EMILIE PLAISANT ET MARINE HERLEM

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A GUY DERACHE, Marie-Josée MASSON A GILDA GRIVON, FREDERIC SZYMCZAK A DIDIER BAERT, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, MICHEL DEPREZ A MARC DUPUIS, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A CARINE GAU, JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART, ANDRE DARRAS A MICHEL PQUET ET Jacques LEMAIRE A CECIL DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

Résultat du vote

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Vu le séisme qui a frappé le 8 septembre 2023 le sud de Marrakech au Maroc ;

Vu le cyclone Daniel qui a touché la Libye le 10 septembre 2023 ;

Sensible à cette situation tragique et aux drames humains qu'elle engendre, le conseil municipal tient à apporter son soutien et sa solidarité aux populations et collectivités affectées ;

Publiée le

06 OCT 2023

Certifié exact
Le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le vote d'une subvention de 2 000€ au bénéfice de la Croix rouge afin d'offrir une aide humanitaire aux victimes de ces deux catastrophes

Pour extrait conforme,
Le Maire, Ludovic ROHART